



Pressagny l'Orgueilleux le 18 avril 2019

PRESSAGNY EN SEINE  
2 rue aux Huards  
27510 Pressagny l'Orgueilleux  
[pressagny.en.seine@gmail.com](mailto:pressagny.en.seine@gmail.com)

Monsieur LEHONGRE  
Président du Conseil Départemental  
Hôtel du Département  
14 boulevard Chauvin  
CS 72101  
27021 Evreux cedex

Monsieur le Président

Objet : **la Seine à Vélo**

Copie : M. DUCHÉ, M. DELMONTE, M. ANDRIEU, M. de CHERGÉ  
M. MOREAU, maire de Pressagny l'Orgueilleux

Nous avons lu avec attention votre courrier du 12 avril 2019 relatif à la réunion qui s'est tenue le 2 avril 2019 avec M. Duché, vice-président, les équipes du département, M. Moreau, maire de Pressagny l'Orgueilleux et le Conseil d'Administration de notre association.

Sans attendre que nous ayons analysé en détail les autres points évoqués objet d'une réponse ultérieure, nous vous confirmons que, ainsi que nous l'avons exprimé lors de cette réunion, pour les membres de notre association il est totalement incompréhensible que, pour le secteur rue Robert CONNAN/entreprise ACO où les berges sont les plus vulnérables et les plus dégradées, il soit prévu contrairement au secteur de la forêt de la Madeleine :

- de ne pas limiter la largeur de la voie à 2m ou 2,5m,
- de ne pas effectuer des travaux de renforcement des berges avant la mise en place du revêtement, et d'envisager de les réaliser ultérieurement « en cas de poursuite de l'érosion » ou pire (comme il nous a été dit en réunion) si les berges s'effondrent du fait des travaux,
- de ne pas prévoir un type de revêtement ne nécessitant pas l'utilisation d'engins de chantier susceptibles de fragiliser les berges mais un enrobé à chaud imposant des compacteurs lourds vibrants incompatibles avec des berges dégradées.

Vous avez vous même, Monsieur le Président, affirmé que le renforcement des berges est une priorité. Nous espérons donc que les mesures de bon sens que nous rappelons ci-dessus seront adoptées afin que la coopération que vous évoquez puisse être mise en œuvre.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'association Pressagny en Seine

Michel DALIFARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Dalifard', with a long horizontal stroke extending to the right.